



Gelijke Kansen
Egalité des Chances
Chancengleichheit



GUIDE DU JUDAÏSME POUR LA JUSTICE



Publication produite par le CEJI – Une Contribution Juive pour une Europe Inclusive, en partenariat avec UEJB – Union des Étudiants Juifs de Belgique, dans le cadre du projet « Jeunes Contre l'Antisémitisme / Jongeren Tegen Antisemitisme (JCA/JTA) » soutenu par la Cellule « Égalité des chances - SPF Justice ».

© 2023 CEJI - UEJB Tous droits réservés.

Le contenu de cette publication peut être utilisé et copié librement à des fins éducatives et autres que commerciales, à condition que toute reproduction ou tout référencement mentionne : « Source : Jeunes Contre l'Antisémitisme / Jongeren Tegen Antisemitisme © 2023 CEJI ».

La version originale a été écrite par CST - Community Security Trust – et a été adaptée par le CEJI dans le cadre de son projet européen « Facing Facts Online ».

www.facingfactsonline.eu  www.ceji.org  www.uejb.org

Nous souhaitons remercier chaleureusement les professionnel.le.s nous ayant conseillé.e.s. Iels nous ont permis d'adapter au mieux le contenu de la brochure aux besoins du terrain et à la terminologie la plus courante.



Table des matières

Introduction	3
Juifves et judaïsme	4
Shabbat	5
Fêtes juives	7
Calendrier des fêtes juives	11
Alimentation	12
Rapport au corps et interactions physiques	12
Vêtements et maisons juifs	13
Synagogue, prières et bâtiments communautaires	14
Cycle de la vie juive	16
Mémoire Collective: l'impact de la Shoah	18
Références à la législation en vigueur et enquêtes sur la perception des victimes d'antisémitisme	19
Principes clés pour les interrogatoires auprès de la police	20
Bonnes pratiques et conseils contre les stéréotypes et les préjugés	23
Liens utiles aux ressources informatives sur le judaïsme et l'antisémitisme	24
Glossaire	25



Si vous souhaitez que des jeunes formé.e.s dans le cadre de ce projet présentent la brochure à votre équipe, veuillez nous contacter au jca@uejb.org.

Les informations dans cette brochure sont volontairement générales, même si l'identité juive et l'antisémitisme étant complexes, ainsi que le fait qu'il existe de nombreuses professions au sein de la justice.

Cette brochure a été écrite en écriture inclusive afin d'être sensible à la parité des genres et à l'inclusion de toutes les identités de genre.

Cette publication est basée sur le cours en ligne de Facing all the Facts sur la reconnaissance et l'identification des délits de haine antisémites.

www.facingfactsonline.eu • www.facingfacts.eu

Version originale écrite par CST, adaptée par CEJI



Introduction

Cette publication a été élaborée dans le cadre du projet « Jeunes Contre l'Antisémitisme / Jongeren Tegen Antisemitisme (JCA/JTA) », une initiative financée par la Cellule « J'Égalité des Chances – SPF Justice » et dirigée conjointement par l'UEJB – Union des Étudiants Juifs de Belgique et par le CEJI – Une Contribution Juive pour une Europe Inclusive, afin de sensibiliser les différent-e-s agent-e-s étatiques des milieux de la Justice, de la Santé et de la Police à mieux prendre en charge et en compte la population juive belge.

Il est important de noter que les brochures sont adaptées selon les besoins spécifiques des publics concernés. Parallèlement à la recherche et à l'action militante, la formation est l'une des principales activités de ce projet. Cette brochure se présente comme un élément important sur la reconnaissance et l'identification des indicateurs de préjugés pour la société civile et l'application de la loi.

Les formations et les activités de présentation des brochures seront assurées par de jeunes adultes juifs et juives (18-30 ans) formé-e-s et encadré-e-s par des permanent-e-s du CEJI et de l'UEJB. Dans cette brochure, pour utiliser l'écriture inclusive, nous utiliserons le terme "Juifves" pour nommer Juifs et Juives.

Cette publication permettra, au niveau des services publics (Police, Justice, Santé), de mettre en place une présentation-formation, qui pourra constituer un outil majeur et toujours disponible pour améliorer les contacts entre ces services et les personnes juives.

Ce projet vise à partager des notions et des outils grâce auxquels les différents secteurs peuvent participer à la réduction des stéréotypes et des préjugés et à la lutte contre l'antisémitisme afin d'encourager une vie juive sereine et apaisée en Belgique.

La brochure se focalise sur les Juifves pratiquant.e.s, parce que, bien qu'étant une minorité parmi la population juive de Bruxelles (3% des Juifves bruxellois.e.s sont orthodoxes), iels sont plus visibles, et donc plus exposé.e.s à des agressions antisémites.



Juifves et judaïsme

Le judaïsme est la religion du peuple juif et, après environ 4000 ans d'existence, c'est l'une des plus anciennes traditions religieuses encore pratiquées aujourd'hui. Ses valeurs et son histoire sont une partie importante des fondements du christianisme et de l'islam. Il y a environ 15 millions de personnes juives dans le monde (Banque de données juives Berman, 2017). La population juive en Belgique est estimée à environ 30.000 personnes.

On parle souvent des Juifves par rapport à la religion : le judaïsme. Cependant, l'identité juive ne se limite pas à la religion.

La judéité, ou identité juive, peut être basée sur la religion, la culture, et/ou l'ascendance :

- Religion : Le judaïsme représente l'aspect religieux de l'identité juive. La judéité y est définie dans la halakha (loi juive) : elle peut être transmise par la mère (si celle-ci est juive), ou par conversion.
- Culture : Certaines personnes juives considèrent leur identité juive comme étant un héritage culturel. Elles peuvent exprimer leur identité juive à travers la célébration des fêtes (de manière culturelle plutôt que religieuse), les traditions familiales, les langues (parler hébreu ou un dialecte de la Diaspora), etc.
- Ascendance : Une personne descendant d'un.e parent.e juifve.

L'identité d'une personne juive regroupe donc au moins l'un de ces trois aspects.

Une grande diversité

Certain.e.s Juifves pratiquent strictement les commandements de la loi écrite (Torah) et de la loi orale (Talmud) juives. Ceux-ci peuvent être identifiables par des vêtements particuliers, notamment dans certains quartiers anversois. D'autres s'habillent comme la population majoritaire, sans aucun signe distinctif.

Certain.e.s peuvent avoir des niveaux de pratiques de la religion plus limités, voire inexistantes. Cela étant, iels s'identifient tout autant comme Juifves.

Il existe toute une série d'objets rituels, comme les phylactères en cuir, des grandes feuilles de palmier, de grandes étoffes, etc.

L'Histoire du peuple juif est très riche. Néanmoins, de nombreux éléments traumatiques, depuis la naissance du peuple juif, sont à prendre en compte, notamment l'évènement contemporain le plus marquant, la Shoah. La Shoah est la tentative d'extermination systématique du peuple juif par les nazis.

Shabbat

Le Shabbat, aussi appelé Shabbos (en yiddish), est l'un des éléments les plus importants de la religion juive. Certain-e-s Juifves s'abstiennent de divers actes de « travail » le jour du Shabbat, en commémoration du repos de Dieu le septième jour de la création de la Terre. Les Juifves fréquentent traditionnellement la synagogue avec leur famille le jour du Shabbat et célèbrent la journée en compagnie de la famille et des ami.e.s avec un repas de fête.

Les restrictions s'appliquant au jour du Shabbat sont nombreuses et étendues, et leur application n'est écartée qu'en cas d'urgence vitale.

Remarques

Les délits non urgents ne seront généralement signalés qu'après le jour du Shabbat ou lorsque la fête est finie parce que :

- Les Juifves pratiquant.e.s ne voudront pas écrire de déclaration ni signer de documents ;
- Les Juifves pratiquant.e.s ne peuvent pas utiliser le téléphone.

Qu'est-ce qui est considéré comme du « travail » ?

Dans un contexte moderne, le jour du Shabbat les Juifves pratiquant.e.s s'abstiennent généralement d'activités telles que :

- Tous les types de transactions commerciales (les magasins et commerces sont fermés) ;
- L'utilisation de moyens de transport ;
- L'utilisation d'équipement qui dépendent de l'électricité (par exemple : téléphones, ordinateurs, télévision) ;
- Écrire ;

Le moment du Shabbat

Le Shabbat commence le vendredi environ une heure avant la nuit, ou 15 minutes avant le coucher du soleil. Par conséquent, les Juifves pratiquant.e.s doivent quitter le travail ou l'école en temps utile pour arriver à la maison avant le début du Shabbat.

Urgences vitales

Lorsqu'il y a danger vital, en raison d'une urgence médicale ou autre, les lois du Shabbat doivent être ignorées afin de sauver des vies. Les services d'urgence doivent être appelés dans ce cas comme s'il s'agissait de n'importe quel autre jour.



Fêtes juives

Le calendrier hébraïque est composé de nombreuses de fêtes juives. Dans la suite de cette brochure, ne sont présentés que celles qui sont les plus connues et les plus visibles.

Remarques introductives

Les lois qui s'appliquent pendant certaines fêtes juives sont pratiquement identiques à celles en vigueur lors du Shabbat.

Roch Hachana (Nouvel An juif)

Roch Hachana se déroule sur deux jours, en septembre ou en octobre, et est considéré comme l'une des périodes les plus importantes du calendrier juif. C'est l'occasion de réfléchir à l'année qui s'est écoulée.

- De nombreuses synagogues ont des services permettant d'accueillir le surplus de fidèles, sur place ou à proximité.
- Pendant cette fête, il peut y avoir des problèmes importants de circulation et de stationnement.

Yom Kippour (Jour du Grand Pardon)

Cette fête correspond au jour le plus solennel du calendrier juif. Les fidèles demandent pardon pour les péchés commis durant l'année écoulée et expriment leur repentir. Toute personne juive pratiquante, sauf dans certains cas particuliers, doit s'abstenir de manger et boire pendant 25 heures à partir du coucher du soleil la veille jusqu'à la tombée de la nuit le lendemain.

Remarques :

- Lors de Yom Kippour, les synagogues sont ouvertes toute la journée et sont extrêmement fréquentées, donc les allées et venues sont très nombreuses ;
- De nombreuses personnes rentrent chez elles pendant la journée pour une brève pause entre les prières. Il peut y avoir un flux continu de personnes dans les rues tout au long de la journée ;
- Étant donné que la plupart des familles juives seront à la synagogue durant les services de Yom Kippour, leurs maisons sont susceptibles d'être cambriolées.

Souccot (Tabernacles)

Cette fête commence cinq jours après la fin de Yom Kippour et commémore les maisons temporaires que les Hébreux construisirent dans le désert après leur sortie d'Égypte. Au cours de cette fête de huit jours, les Juifves pratiquant·e·s peuvent manger et dormir dans une construction similaire, appelée soucca, sauf pendant Shabbat.

Pessa'h (Pâques)

Cette fête de huit jours, qui coïncide souvent avec le week-end de Pâques, rappelle la libération les Hébreux de l'esclavage en Égypte. Pour rappeler la rapidité avec laquelle ils se sont échappés, des aliments au levain ou fermentés tels que le pain, les céréales ou la bière ne peuvent être consommés au cours de cette fête. Le régime alimentaire des Juifves pratiquant·e·s pendant cette fête est beaucoup plus strict que d'habitude.

Hannouca (Fête des Lumières)

Cette fête joyeuse est célébrée en allumant un candélabre (appelé hanoukia) tous les soirs pendant huit nuits. D'autres traditions incluent le fait de manger des aliments frits tels que des beignets et des galettes à base de pommes de terre, d'offrir des cadeaux et d'organiser des fêtes.

Remarques lors de Hannouca :

- La tradition veut que les familles placent le candélabre (parfois de valeur) devant leurs fenêtres. Par conséquent, des cambriolages et des incendies peuvent se produire.

Par ailleurs, le fait de placer le candélabre devant la fenêtre rend les familles juives plus identifiables. Ces familles risquent davantage d'être ciblées par des attaques antisémites telles que des jets d'objets et de pierres contre leurs fenêtres. Lorsque les attaques ont lieu à cette période de l'année, il serait pertinent de demander à la victime/aux victimes s'il y avait des symboles religieux visibles qui auraient pu conduire l'agresseur à penser que les victimes étaient juives.

- Certaines communautés juives organisent des cérémonies de Hanoucca dans des lieux publics.

Pourim (Fête des sorts)

Cette fête d'une journée rappelle l'histoire d'Esther, une reine juive en Perse qui a déjoué le complot de l'un des conseillers du roi qui suggérait de tuer toutes les Juives. En plus de l'histoire lue à la synagogue à partir d'un rouleau spécial appelé Meguila, c'est un jour consacré aux fêtes et célébrations communautaires.

Remarques lors de Pourim :

- C'est un jour de joie et de divertissement pendant lequel on porte des déguisements, même dans les lieux publics.
- La tradition veut que de nombreuses personnes se promènent dans le voisinage pour une collecte de charité et distribuent aux amis des cadeaux composés d'aliments.





Synagogue, Menorah, Sefer Torah, Étoile de David.

Crédit photo : Laura Soler Prats.



Calendrier des fêtes Juives

FÊTE	2023	2024	2025	2026	2027
POURIM	6-7 mars	21-24 mars	13-14 mars	2-3 mars	22-23 mars
PESSA'H	6-13 avr.	23-30 avr.	13-20 avr.	2-9 avr.	22-29 avr.
CHAVOUOT	26-27 mai	12-13 juin	2-3 juin	22-23 mai	11-12 juin
ROCH HACHANAH	16-17 sept.	3-4 oct.	23-24 sept.	12-13 sept.	2-3 sept.
YOM KIPPOUR	24-25 sept.	11-12 oct.	1-2 oct.	20-21 sept.	10-11 oct.
SUCCOT	29 sept. - 8 oct.	16-25 oct.	6-15 oct.	26-30 sept.	16-22 oct.
SIM'HAT TORAH	8 oct.	25 oct.	15 oct.	4 oct.	24 oct.
HANNOUCA	7-15 déc.	25 déc. - 2 jan.	14-22 déc.	5-12 déc.	25-31 déc.

Alimentation

Les lois alimentaires juives régissent non seulement les types d'aliments qui peuvent être consommés, mais également la façon dont la nourriture casher est préparée et servie. Les Juifves qui se conforment aux lois alimentaires de la Cacherout ne peuvent pas consommer d'autres aliments que des aliments casher.

Pour certain.e.s Juifves pratiquant.e-s, tous les ustensiles de cuisine, vaisselle et couverts doivent être utilisés pour les aliments casher. Les aliments laitiers et les aliments contenant de la viande doivent être conservés séparément et cuits et servis dans des casseroles et plats différents. Certain.e.s Juifves pratiquant.e-s ne mangent que dans les restaurants qui sont supervisés par une autorité reconnue Cacherout.

Certains supermarchés vendent des produits casher et il y a aussi des magasins casher spécifiques dans presque toutes les grandes villes européennes, où l'on peut trouver uniquement des produits casher.

Les magasins casher peuvent être les cibles d'attaques antisémites.

Rapport au corps et interactions physiques

Un aspect important traitant du corps est la pudeur. Appelée tsnout, ce terme peut aussi être traduit comme étant la modestie. La tsnout traite plus particulièrement du vêtement, mais également du comportement et de l'attitude d'une personne, ainsi que ses interactions sociales et intimes. La tsnout concerne les hommes et les femmes, bien que culturellement et/ou traditionnellement il y ait une attention plus particulière sur les femmes.

Certaines personnes juives appliquent des règles lors d'interactions avec des personnes du sexe opposé (s'iels ne sont pas marié.e.s). Voici certains exemples qui pourraient se produire lors d'interactions avec des personnes juives pratiquantes : Certaines personnes juives pratiquantes préfèrent ne pas avoir de contact physique avec le sexe opposé ; certaines préfèrent ne pas être seules dans la même pièce avec un individu du sexe opposé. Il n'est pas forcément nécessaire qu'il y ait toujours une troisième personne présente, laisser la porte entrouverte est généralement suffisant.

Malgré toutes les règles que certaines personnes juives désirent respecter, la vie prévaut avant tout, et s'il existe un danger, ces règles seront généralement considérées comme secondaires.

Vêtements et maisons juifs

Le paragraphe suivant présente la manière dont certain.e.s Juifves pratiquant.e.s s'habillent. Cependant, il est à noter que les Juifves non pratiquant.e.s s'habillent comme la population majoritaire, sans aucun signe distinctif.

Certains hommes juifs se couvrent la tête, le plus souvent avec une petite calotte appelée kippa ou yarmulke. Certains peuvent aussi porter un vêtement à franges, appelé tsitsit, comme sous-vêtement, qui peut être visible en dessous de leur taille. Certaines femmes mariées juives pratiquantes couvrent leurs cheveux ou portent une perruque en tout temps en signe de modestie. Elles ne portent que des vêtements modestes et la plupart d'entre elles ne portent pas de pantalon, de jupes courtes ni de manches courtes.

Toutes les maisons juives traditionnelles peuvent être identifiées par leur mezouza. C'est une petite boîte contenant un texte biblique, placée sur le chambranle droit de la plupart des pièces dans une maison juive, y compris la porte d'entrée.

La mezouza placée sur la porte d'entrée rend la propriété reconnaissable en tant que maison juive. En conséquence, l'immeuble ou l'appartement, ainsi que ceux qui les habitent, pourraient être exposés à des attaques antisémites, comme des graffitis et des actes de vandalisme, ou même une attaque physique à proximité de l'habitation. Il serait pertinent de demander à la victime/aux victimes de telles attaques s'il y avait des symboles religieux visibles qui auraient pu conduire l'agresseur.euse à penser que les victimes étaient juives.



Mezouza, habitation Bruxelles.

Synagogue, prières et bâtiments communautaires

Remarques introductives

- Les communautés juives sont extraordinairement diversifiées, en termes de pratiques religieuses, d'opinions politiques, d'ethnies et de culture. Plus que jamais, il est nécessaire de prendre en compte la fluidité et la pluralité des communautés afin de réduire les stéréotypes et les préjugés ainsi que la vision réductrice des communautés juives.
- Les personnes de sexe masculin ne sont pas tenues de porter une kippa pour entrer dans une synagogue mais il est préférable qu'elles aient la tête couverte.
- Prendre des photos, des vidéos ou utiliser des magnétophones est généralement interdit dans la synagogue orthodoxe. Dans la synagogue libérale/réformée cela peut être possible, mais la discrétion doit être de mise et il est toujours recommandé de demander le consentement du personnel de la synagogue.
- Dans certaines communautés, les contacts physiques entre personnes de sexe opposé, comme serrer les mains, faire la bise, sont prohibés. Lorsqu'il y a une rencontre ou une interaction, il est préférable de sourire chaleureusement, d'avoir un contact visuel et/ou de dire bonjour.

Traditionnellement, tous les hommes et les garçons âgés de plus de 13 ans devraient prier trois fois par jour. Bien que plusieurs prières puissent être faites de manière individuelle, certaines d'entre elles nécessitent au moins dix hommes présents. Un tel groupe de prière, appelé minyan, est particulièrement important quand une personne vit une période de deuil.

Les prières quotidiennes du matin ont généralement lieu entre 6h00 et 09h00 et durent environ 45 minutes. Les phylactères (petites boîtes en cuir contenant des textes bibliques connus sous le nom tefillin) et un châle de prière sont portés pendant la prière.

Les prières quotidiennes de l'après-midi et du soir durent habituellement environ 15 minutes. Les femmes prient aussi, mais elles ne sont pas tenues de porter des phylactères ou des châles pendant la prière. L'étiquette de la synagogue varie en fonction des personnes qui la fréquentent.

Dans la plupart des synagogues, les femmes s'assoient séparément des hommes, que ce soit à l'étage dans la galerie ou dans un espace dédié à côté de celui des hommes. Les hommes portent le couvre-

chef traditionnel. Les femmes mariées peuvent se couvrir la tête avec des chapeaux, des perruques ou des foulards et doivent s'habiller de façon modeste.

L'hébreu est la langue traditionnelle de la prière juive et elle est utilisée à des degrés divers selon la dénomination lors des services et des célébrations.

Il y a habituellement des bâtiments communautaires juifs dans toutes les villes où il y a une communauté. Ils peuvent organiser souvent des cours d'hébreu et de Torah, des événements pour les membres de communautés moins religieuses ou non-religieuses, des fêtes, des célébrations, et des maisons de jeunes ou des mouvements de jeunesse, et constituent une partie importante de la vie de la communauté juive. Des milliers d'enfants participent aux mouvements de jeunesse le samedi.

Écoles juives

En fonction de la taille de la communauté juive vivant dans la région, il peut y avoir une ou plusieurs écoles juives. Les écoles juives peuvent constituer des cibles particulièrement sensibles d'attaques antisémites, vu le symbole qu'elles représentent.



Cycle de la vie juive

Naissance

L'une des pratiques religieuses les plus suivies par l'écrasante majorité des populations juives du monde est celle de la circoncision (Brit Mila). Elle a lieu lorsque le bébé a huit jours, ou le plus tôt possible si l'enfant est fragile. La circoncision est réalisée par une personne formée spécialement qu'on appelle mohel. Le prénom de l'enfant n'est souvent annoncé que lors de la circoncision. On donne leur prénom aux filles généralement dans la synagogue, souvent le jour du Shabbat suivant la naissance.

Bar mitzvah/Bat mitzvah

Pour ce qui est de leur participation à de nombreux rituels religieux, les garçons sont reconnus comme membres adultes à part entière de la communauté à l'âge de 13 ans lorsqu'ils célèbrent leur Bar Mitzvah (littéralement « fils du commandement »). L'équivalent féminin est la Bat Mitzvah, par laquelle la jeune fille juive atteint sa majorité religieuse, à l'âge de 12 ans. Les garçons et les filles suivent une période d'études intense menant à ce moment fondateur de la vie d'un ou d'une Juive.

Mariage

Les mariages juifs peuvent avoir lieu tous les jours de la semaine, sauf le jour du Shabbat, pendant les fêtes juives et en particulier lors des périodes de deuil. Un mariage juif peut avoir lieu n'importe où, mais il est généralement célébré à l'intérieur ou à l'extérieur d'une synagogue. Les amis et la famille du couple organisent traditionnellement des repas festifs au cours de la semaine après le mariage.

Enterrement et deuil

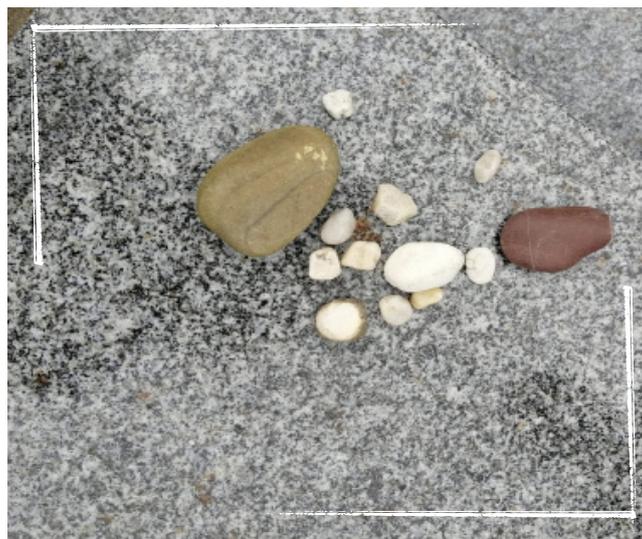
Le corps ne doit jamais être laissé seul avant la mise en terre et il est essentiel qu'il y ait aussi peu d'interactions avec le corps que possible.

- Les funérailles doivent avoir lieu le plus tôt possible après le décès, souvent le jour-même ;
- Dans certaines communautés, il peut y avoir de grandes foules dans les rues pour pleurer le défunt.



Cimetière Schoonselhof, Anvers.
Crédit photo : Alexandre Liebhaberg.

Quand une personne juive décède, il est essentiel que le corps soit traité avec un soin et un respect extrêmes en tout temps. Il existe des règles particulières pour la préparation du corps pour l'enterrement et le corps ne doit jamais être laissé sans surveillance. Les autopsies ne sont pas autorisées par la loi juive, sauf lorsque le droit le requiert. La crémation est pratiquée par certaines personnes juives, mais est strictement interdite dans les communautés juives orthodoxes. Après les funérailles, la famille directe du défunt fait son deuil à la maison pendant sept jours. C'est la période de Shiv'ah.



Tombe juive avec des petites pierres.



Mémoire Collective : l'impact de la Shoah



Même si des décennies se sont écoulées depuis la Shoah, la communauté juive et sa culture en sont encore profondément marquées. La Shoah a affecté la tradition, la culture et le sentiment général, mais aussi l'attitude par rapport au fait de dénoncer un délit ou un incident. Certain-e-s Juifves en effet ont tendance à minimiser les incidents mineurs ou même graves, les comparant avec la Shoah, considérant qu'il n'y a rien de pire, et sont donc susceptibles de ne pas les signaler à la police.

Tous les ans, le 27 janvier, on commémore la Journée internationale dédiée à la mémoire des victimes de l'Holocauste*. Il est très probable que les communautés juives et les pouvoirs publics dans votre région organisent des événements publics ce jour-là, comme des expositions ou des événements destinés à sensibiliser le public.

* Il est préférable d'utiliser le terme Shoah, le terme "Holocauste" évoquant dans l'Ancien Testament un sacrifice animal sur l'autel du temple.



Références à la législation en vigueur et enquêtes sur la perception des victimes d'antisémitisme

L'antisémitisme moderne apparaît sous différentes formes qui ne sont pas toujours faciles à démasquer. En Belgique, un arsenal législatif existe et punit, entre autres, les discriminations et la négation de la Shoah par les lois suivantes :

- La loi dite "Loi Moureaux" de 1981 qui réprime certains actes inspirés par le racisme ou la xénophobie ;
- La loi de mars 1995 qui interdit et punit le déni, la minimisation ou la justification de la Shoah ;
- La loi de mai 2007 qui tend à lutter contre certaines formes de discrimination ;
- La circulaire relative à la politique de recherche et de poursuite en matière de discriminations et de délits de haine (COL13/2013) qui "énumère les différentes législations concernées, clarifie les attentes envers les magistrats et sollicite également la contribution des services de police afin d'améliorer la recherche sur les discriminations et délits de haine" (source : UNIA).

Aujourd'hui, plusieurs outils européens existent pour mieux comprendre l'antisémitisme et son impact sur les victimes et les communautés juives.

- Le déni ou la minimisation de la Shoah et le discours de haine antisémite incitant à la violence et à la haine est proscrit par la loi en Europe. Le but de la [Décision-cadre sur la lutte contre le racisme et la xénophobie \(2008\)](#) est de lutter contre les discours de haine et les délits de haine par le biais du droit pénal.
- En mai 2016, l'[International Holocaust Remembrance Alliance \(IHRA\)](#) a proposé [une définition juridiquement non contraignante](#) du terme antisémitisme, que de nombreux pays ont adoptée.
- Le 1^{er} Juin 2017, le Parlement européen a adopté sa première [résolution](#) sur la lutte contre

l'antisémitisme, y compris la définition de l'antisémitisme de l'IHRA.

- En décembre 2018, le Conseil de l'Union européenne a approuvé une [Déclaration sur la lutte contre l'antisémitisme](#) et la mise en place d'une approche commune en matière de sécurité afin de mieux protéger les communautés et institutions juives en Europe.
- L'[Agence des droits fondamentaux \(FRA\)](#) de l'Union européenne recueille et analyse les données des pays de l'UE sur les délits de haine antisémites. Un rapport annuel de la FRA sur les délits de haine antisémites compile les données établies par des sources internationales, gouvernementales et non gouvernementales.
- En 2018, la FRA a mené une [enquête à grande échelle sur les expériences et les perceptions de l'antisémitisme chez les Juifves européen-ne-s](#) dans laquelle il est notamment possible de comprendre directement de la bouche des victimes les raisons de leur réticence à signaler les incidents et de leur manque de confiance à l'égard des forces de l'ordre et des pouvoirs publics.

Principes clés pour les interrogatoires auprès de la police*

Il serait intéressant de poser des questions à la victime concernant le déroulement de l'interrogatoire, s'ils en ont eu un. Voici quelques éléments pouvant vous guider pour faciliter la communication.

Demander si les personnes ayant conduit l'interrogatoire / les policier-ère-s :

Objectivité

- Sont resté-e-s aussi factuel-le-s que possible (ont évité de baser des informations sur des perceptions).
- Ont choisi un endroit neutre pour l'interrogatoire.

Confidentialité

- Ont proposé de cacher les noms et certaines informations, dans la mesure du possible.
- Ont demandé le consentement à utiliser les informations, l'enregistrement, etc.

Le respect de la personne interrogée (en particulier pour les victimes)

- La personne ayant conduit l'interrogatoire était consciente du traumatisme de la victime.
- Les responsables de l'interrogatoire ont respecté sa vie privée, ont proposé l'anonymat et la possibilité de masquer/modifier son identité pour protéger sa vie privée.

* Source, Facing all the Facts, Lignes directrices sur les communautés roms pour la police, 2019.

- Les responsables de l'interrogatoire ont proposé de faire des pauses durant l'interrogatoire.

Autres conseils

- Les personnes chargées de l'interrogatoire étaient claire-s et ont indiqué clairement leurs objectifs à la personne interrogée.
- Elles ont préparé divers types de questions (questions de fond, questions ouvertes, questions spécifiques).
- Elles ont créé un environnement sûr pour la personne interrogée, lui ont fait savoir que l'entretien pouvait être arrêté à tout moment, et qu'elle pouvait s'arrêter s'il y avait une question à laquelle elle ne souhaitait pas répondre.
- Elles ont expliqué à la victime ce à quoi elle pouvait s'attendre à la suite de l'entretien.

Observations générales à faire lors d'un recueil d'informations

Il serait pertinent d'observer comment la personne se comporte. Certains comportements cités ci-après permettront de réfléchir à la façon de garantir l'environnement le plus sûr possible pour que la victime soit à l'aise, dans la mesure du possible :

- Les signes de nervosité (par exemple, le ton de la voix, le contact visuel ou le langage corporel) : la victime a-t-elle besoin de faire une pause ? La victime a-t-elle besoin d'une aide, comme celle d'un membre de la famille ou d'un représentant de la communauté juive ?
- Les signes d'émotion/larmes : la victime a-t-elle besoin d'un soutien professionnel comme un soutien psychologique ?
- Réactivité aux questions (hésitation, difficulté à comprendre, etc.) : la victime a-t-elle besoin d'un interprète ? La victime est-elle dans de bonnes conditions physiques/émotionnelles pour répondre à la question ? La victime a-t-elle besoin de faire une pause ?
- Veuillez remarquer que certaines personnes juives pratiquant.e.s pourraient se sentir mal à l'aise d'être seules dans la pièce ou d'avoir un contact physique avec des personnes du sexe opposé.

Faire attention à certains termes spécifiques (langage désobligeant, insultes anti-juives)

Si lors d'une attaque ou d'un délit contre une personne juive, l'agresseur.euse prononce des mots désobligeants ou des références claires à la Shoah (par exemple par rapport aux fours des camps de concentration et d'extermination nazis), il est important que l'agent.e de police écrive ces mots dans le rapport, car ils représentent des éléments-clés pour permettre au procureur d'évaluer s'il s'agit d'un délit de haine, et pour éclairer la décision du juge concernant le motif antisémite du délit. Il arrive toutefois que les mots spécifiques ne soient pas notés dans le rapport, ou que le caractère antisémite de l'agression/attaque ne soit pas spécifié. Certains détails peuvent être omis (par exemple des insultes antisémites). Il est donc essentiel de demander à la victime s'il y a eu des actes explicitant le caractère antisémite de l'agression. Il est également important de prendre en considération que les policier.ère.s n'ont pas la possibilité d'enregistrer dans le système une agression ou une attaque comme étant antisémite.

En cas de doutes ou de questions sur la façon de procéder, il est également possible de communiquer avec les organisations/communautés juives pour des suggestions ou des informations. Habituellement disponibles pendant les heures de travail, les communautés juives peuvent être contactées pour expliquer le contexte du problème, aider à accéder à certains lieux et faciliter la communication. Les coordonnées des communautés juives se trouvent généralement sur le Web.



Bonnes pratiques et conseils contre les stéréotypes et les préjugés

À la lumière de ce que nous avons vu jusqu'à présent, voici quelques conseils utiles que vous pourriez garder à l'esprit lors d'une interaction avec des personnes juives, en particulier pour les soutenir et les aider en cas de délits de haine :

- S'assurer que la victime et sa famille soient conscientes de leurs droits et de ce que comportent les différentes procédures.
- Éviter de juger les Juifves sur la base de stéréotypes perpétués par les médias ou par la société (par exemple, en supposant que la victime est riche parce que juive, en supposant sa loyauté et/ou affiliation directe avec Israël, etc.). Aider et soutenir les victimes avec un esprit ouvert et leur demander directement des éclaircissements ou leur poser des questions.
- L'aide de la société civile peut être très utile pour identifier les victimes et les encourager à signaler les incidents, ainsi que pour leur fournir un soutien supplémentaire en cas de besoin.
- Le cas échéant, tirer parti des déclarations politiques, des codes de conduite, des protocoles de coopération, des guides pratiques et des programmes de formation pour améliorer la lutte contre l'antisémitisme.
- Il est important d'être informé-e de l'histoire et des manifestations contemporaines de l'antisémitisme.
- Certain-e-s Juifves peuvent préférer être pris-es en charge par une personne du même sexe.

Liens utiles aux ressources informatives sur le judaïsme et l'antisémitisme

- [Cours en ligne sur l'identification et la reconnaissance des indicateurs de préjugés antisémites](#), Facing Facts en ligne, CEJI - A Jewish Contribution to an Inclusive Europe (Une Contribution Juive pour une Europe Inclusive), mars 2019.
- [Lignes directrices pour l'identification et l'observation de l'antisémitisme en ligne et hors connexion](#), CEJI - A Jewish Contribution to an Inclusive Europe (Une Contribution Juive pour une Europe Inclusive), 2016.
- [Debunking Myths about Jews](#), Réseau européen contre le racisme (ENAR), octobre 2015.
- [Prévenir l'antisémitisme par l'éducation : les lignes directrices de l'UNESCO à l'intention des décideurs politiques](#), Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (UNESCO) et l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (OSCE), Bureau des Institutions Démocratiques et des Droits de l'Homme (BIDDH), 2018.
- [Holocaust Denial On Trial](#).
- [My Jewish Learning](#).
- [Combattre l'antisémitisme par l'éducation, aides pédagogiques](#).

Glossaire

Antisémitisme

Discriminations, préjugés ou hostilité envers les Juifves. L'antisémitisme peut avoir une base théologique (par exemple les Juifves seraient damné-e-s parce qu'on suppose qu'iels ont tué le Christ), une base raciale (par exemple les Juifves ont été considéré-e-s comme inférieur-e-s aux Aryens sous le nazisme), ou une base politique (par exemple, les Juifves chercheraient à dominer le monde ou les médias). L'antisémitisme est très souvent associé au nazisme, mais ce n'est pas uniquement un phénomène d'extrême droite, et il peut puiser son origine dans l'idéologie gauchiste ou islamiste. L'antisionisme est parfois utilisé pour masquer l'antisémitisme, où Israël est diabolisé, injustement ciblé ou assujetti à des standards différents de ceux d'autres pays. Le terme "antisémitisme" a été créé par Wilhelm Marr, antisémite lui-même, au XIXe siècle, période durant laquelle les pseudos recherches scientifiques avaient pour but de racialisier différents groupes, dont les Juifs. Wilhelm Marr a défini ce terme comme étant la haine des Juifs. Il a utilisé « -sémitisme » pour mettre l'accent sur le fait que la haine des Juifs n'est pas basée sur la religion, mais sur une supposée race.

Depuis 2016, l'Alliance Internationale pour la mémoire de l'Holocauste* (IHRA) propose une définition juridiquement non contraignante de l'antisémitisme : « L'antisémitisme est une certaine perception des Juifs qui peut se manifester par une haine à leur égard. Les manifestations rhétoriques et physiques de l'antisémitisme visent des individus juifs ou non et/ou leurs biens, des institutions communautaires et des lieux de culte ». Le 1er juin 2017, le Parlement européen a adopté cette définition de l'antisémitisme. Actuellement, plus de 30 États à travers le monde l'ont adoptée. En réponse à la définition de l'IHRA, deux autres définitions ont vu le jour en 2021, Nexus** et la Déclaration de Jérusalem sur l'Antisémitisme*** (JDA).

*Le terme Holocauste est parfois utilisé dans un contexte international ou anglophone.

**« L'antisémitisme consiste en des croyances, des attitudes, des actions ou des conditions systémiques antijuives. Cela inclut les croyances et les sentiments négatifs à l'égard des Juifs, les comportements hostiles dirigés contre les Juifs (parce qu'ils sont Juifs) et les conditions qui discriminent les Juifs et entravent considérablement leur capacité à participer en tant qu'égaux à la vie politique, religieuse, culturelle, économique ou sociale. En tant qu'incarnation de l'organisation et de l'action juives collectives, Israël peut être la cible de l'antisémitisme et du comportement antisémite. Ainsi, il est important pour les Juifs et leurs alliés de comprendre ce qui est antisémite et ce qui ne l'est pas par rapport à Israël. »
<https://israelantisemitism.com/the-nexus-document/>

***« L'antisémitisme est une discrimination, un préjugé, une hostilité ou une violence à l'encontre des Juifs en tant que Juifs (ou des institutions juives en tant que juives). » www.jerusalemdeclaration.org

Antisionisme

À l'origine, le mot « antisionisme » renvoie au refus de principe d'accepter l'existence ou la légitimité d'un État juif, indépendamment de la question palestinienne. Ce courant comptait de nombreux Juifves parmi ses adeptes, mais cela a changé après la Shoah lorsqu'il est apparu clairement que les Juifves avaient besoin d'un havre de sécurité.

Aujourd'hui, l'antisionisme fait référence à la critique d'Israël qui va jusqu'à remettre en question le droit d'Israël d'exister en tant qu'État. Cette forme d'antisémitisme a été alimentée par l'extrême droite et par l'extrême gauche. Récemment, on a donc assisté à la naissance d'une forme d'antisémitisme non censurée, pratiquement « politiquement correcte ».

Bar/Bat Mitzvah

En ce qui concerne de nombreux rituels religieux, les garçons sont reconnus comme membres adultes à part entière de la communauté à l'âge de 13 ans, lorsqu'ils célèbrent leur Bar Mitzvah (littéralement « fils du commandement »). L'équivalent féminin est la Bat Mitzvah, par laquelle la jeune fille juive atteint à l'âge de 12 ans sa majorité religieuse. Les garçons et les filles suivent une période d'études intense menant à ce moment fondateur de la vie d'un ou d'une Juive.

Bâtiment communautaire juif

Un bâtiment communautaire juif est une organisation générale représentative des loisirs, des activités sociales, des mouvements de jeunesse et de la vie associative au service de la communauté juive dans un certain nombre de villes. Les bâtiments communautaires juifs font la promotion de la culture et de l'héritage juifs par le biais de célébrations de fêtes, de programmes liés à Israël et d'autres activités éducatives juives.

Casher/Cacherout

La Cacherout regroupe d'une part l'ensemble des critères désignant un aliment (animal ou végétal) comme permis ou non à la consommation, et d'autre part l'ensemble des lois permettant de les préparer ou de les rendre propres à la consommation. Les aliments en conformité avec ces lois sont dits casher, "aptes" ou "convenables" à la consommation.

CCJ

Un Centre Communautaire Juif (CCJ) est une organisation générale représentative des loisirs, des activités sociales, mouvements de jeunesse, et de la vie associative au service de la communauté juive dans un certain nombre de villes. Les CCJ font la promotion de la culture et de l'héritage juifs par le biais de célébrations de fêtes, de programmes liés à Israël et d'autres activités éducatives juives. Ils sont

toutefois ouverts à tous les membres de la communauté.

Crime et délit de haine

Les crimes et délits de haine sont des actes criminels ou délictueux motivés par une discrimination ou un préjugé envers des groupes spécifiques de personnes. Ils peuvent se baser, entre autres, sur le sexe, l'identité de genre, l'orientation sexuelle, l'ascendance ou l'origine ethnique ou nationale, la religion, l'âge, ou le handicap.

Dénoncer

Cela peut avoir deux significations :

- l'acte consistant à dénoncer un incident à la police, à une OSC* ou à une autre organisation ;
- diffuser des informations par l'intermédiaire de communiqués de presse ou de rapports publiés, à des personnes ou des organisations (autorités gouvernementales, institutions européennes/internationales, institutions des droits humains, etc.) qui peuvent prendre des mesures.

Diaspora

Historiquement, la Diaspora signifie la "dispersion des Juifs à travers le monde à la suite des persécutions de l'Antiquité" (source : CNRTL). Actuellement, la définition s'est élargie à d'autres populations. Une Diaspora est donc une population dispersée au-delà de ses frontières d'origine qui conserve des attaches avec son lieu d'origine. Les attaches peuvent être multiples, par exemple culturelles, religieuses, économiques, etc.

Discours de haine

Discours ou autre expression, y compris geste, écriture ou affichage qui impliquent un préjugé et une discrimination envers des groupes spécifiques de personnes. Ils peuvent se baser, entre autres, sur le sexe, l'identité de genre, l'orientation sexuelle, l'ascendance ou l'origine ethnique ou nationale, la religion, l'âge, ou le handicap. Souvent, ces incidents précèdent, accompagnent ou fournissent le contexte pour des délits ou des crimes de haine.

Évaluation des risques

Le processus d'évaluation des risques pour la sécurité et le bien-être des témoins, des victimes et de la personne qui enregistre l'incident et/ou fournit un soutien à la victime durant toutes les étapes, du moment où elle dénonce le délit de haine/l'incident à caractère haineux à la conclusion de toute enquête.

***organisation de la société civile**

Hanoucca

Aussi connue comme la Fête des Lumières, cette fête juive a une durée de huit jours et elle est célébrée entre la fin du mois de novembre et décembre lorsque la famille allume la hanoukkia (candélabre).

Homme/femme ordonné.e rabbin

Chef.fe religieux.se qui peut diriger la prière à la synagogue, conseiller sur le droit religieux et de la famille et agir en tant que guide spirituel pour une congrégation de Juifves.

Incident haineux

Un acte qui implique un préjugé et une discrimination, mais ne pouvant pas être qualifié d'infraction pénale. Souvent, ces incidents précèdent, accompagnent ou fournissent le contexte pour des de haine.

Indicateurs de préjugé

Les faits objectifs indiquant si un incident peut avoir un mobile discriminatoire tel que la perception de la victime, le moment, la date et les différences démographiques entre la/les victime/s et le/la/les délinquant-e-s. Cette liste de critères n'est pas exhaustive, et chaque cas doit être examiné en fonction de ses propres faits et circonstances.

Judaïsme

Remontant à environ 4000 ans, la religion du peuple juif est l'une des plus anciennes religions encore pratiquées et constitue une partie importante des fondements du christianisme et de l'islam.

Judéité

La judéité, ou identité juive, peut être basée sur la religion, la culture, et/ou l'ascendance :

- Religion : Le judaïsme représente l'aspect religieux de l'identité juive. La judéité y est définie dans la halakha (loi juive) : elle peut être transmise par la mère (si celle-ci est juive), ou par conversion.
- Culture : Certaines personnes juives considèrent leur identité juive comme étant un héritage culturel. Elles peuvent exprimer leur identité juive à travers la célébration des fêtes (de manière culturelle plutôt que religieuse), les traditions familiales, les langues (parler hébreu ou un dialecte de la diaspora), etc.
- Ascendance : Une personne descendant d'un.e parent.e juifve.

L'identité d'une personne juive regroupe donc au moins l'un de ces trois aspects.

Juifves

Il y a environ 15 millions de Juifves dans le monde, dont 1,2 million en Europe et 30.000 en Belgique. Parmi les 15 millions de Juifves, il existe une grande diversité en termes de cultures et d'origines.

Kippa

Également connue sous le nom de calotte ou yarmulke (en yiddish), petit couvre-chef porté par les hommes juifs pour manifester le respect envers Dieu. Souvent porté par les Juifs pratiquants modernes.

Magasin casher

Le magasin casher local est un lieu central de la vie juive où les Juifves pratiquant-e-s qui mangent casher peuvent acheter des produits adaptés.

Mobile discriminatoire

Le mobile discriminatoire est le « préjugé du délinquant envers la victime sur la base d'une caractéristique protégée ». Un préjugé, un délit de haine ou un incident à caractère haineux peut être basé sur l'une des motivations suivantes : la race/l'origine ethnique, la religion/la confession, la nationalité, l'âge, le handicap, le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre ou d'autres motifs.

Pessa'h/Pâque

Également connue sous le nom de Pâque, Pessa'h est une fête juive qui a lieu au printemps en souvenir de l'Exode d'Égypte et qui dure huit jours. Les deux premiers soirs, les Juifves mangent un repas rituel, le Seder. Cette fête sert également à rappeler que tous les êtres humains ont le droit de vivre libres et ne peuvent être tenus en esclavage.

Rapport sur les incidents antisémites

En Belgique, il existe principalement une organisation juive qui recueille et analyse les données sur l'antisémitisme qui sont habituellement publiées une fois par an dans un rapport public. La police peut bénéficier de l'acquisition des données de la communauté juive dans la mesure où elles peuvent apporter des informations complémentaires aux statistiques officielles et permettre de mieux déterminer le problème de l'antisémitisme et la façon dont il se manifeste dans la région.

Roch Hachana

Le Nouvel An juif, qui est célébré sur deux jours, permet de se préparer pour un avenir meilleur.

Shabbat

Le Shabbat ou Shabbos (en yiddish), est l'un des éléments les plus importants de la foi juive. Il s'étend du vendredi soir au samedi soir. Certain·e·s Juif·ves s'abstiennent de divers actes de «travail» le jour du Shabbat, en commémoration du repos de Dieu le septième jour de la création. Les Juif·ves fréquentent traditionnellement la synagogue avec leur famille le jour du Shabbat et célèbrent la journée en compagnie de la famille et des amis avec un repas de fête.

Shoah

Également appelé Holocauste* dans un contexte international ou anglophone, la Shoah est un génocide qui a eu lieu durant la Seconde Guerre mondiale où l'Allemagne nazie, aidée par ses collaborateurs, a assassiné de manière systématique et délibérée six millions de Juif·ves européen·ne·s, soit les deux tiers de la population juive de l'Europe, entre 1941 et 1945. Les Juif·ves ont été la cible de cette extermination dans le cadre d'un événement plus ample impliquant le génocide, la persécution et l'assassinat d'autres groupes, y compris et en particulier les Roms et les personnes porteuses de handicap.

Signalement à une tierce partie

Autre point de contact en dehors de la police qui permet aux victimes et aux témoins de signaler les délits de haine et les incidents à caractère haineux de façon anonyme. Il peut notamment s'agir de systèmes d'autodéclaration permettant aux victimes de signaler directement des incidents/délits sans avoir à parler à la police, d'un système de déclaration assisté faisant intervenir un tiers, comme une organisation bénévole (ex. la communauté juive), qui prend note des détails d'un incident ou d'un délit et transmet le rapport à la police.

Symboles nazis et néonazis

Il existe une multitude de symboles nazis et néonazis. Voici une liste non exhaustive :

- Salut nazi (sieg heil) : Salut inspiré par un salut romain repris par les nazis, néo-nazis et extrémistes.
- Sigle SS : Symbole de la milice du parti nazi (Schutzstaffel).
- Salut à trois doigts : Le salut à trois doigts, effectué en tendant le pouce, l'index et le majeur, est parfois utilisé comme un symbole politique nazi, notamment en Italie et en Allemagne.

* Il est préférable d'utiliser le terme Shoah, le terme "Holocauste" évoquant dans l'Ancien Testament un sacrifice animal sur l'autel du Temple.

- Quenelle : Geste consistant à tendre un bras vers le bas tout en posant la main de l'autre bras sur l'épaule, créé et popularisé par l'humoriste antisémite français Dieudonné en 2005, et depuis adopté par d'autres extrémistes antisémites européens. Il est utilisé pour éviter le salut nazi.
- Svastika : Symbole de l'Allemagne nazie et du parti nazi basé sur l'icône religieuse inversée commune à l'hindouisme et à d'autres religions dharmiques.

Synagogue - Bet Knesset (en hébreu), Shul (en yiddish)

Édifice où les Juifves se rassemblent pour prier, bien qu'iels puissent également prier ailleurs. Les prières communes en hébreu peuvent avoir lieu trois fois par jour (tôt le matin, au début de l'après-midi et le soir) et parfois, elles exigent la présence de dix hommes. Certaines synagogues contiennent une arche, une grande structure en forme de boîte où se trouvent les rouleaux sacrés sur lesquels sont écrits à la main les cinq livres de l'Ancien Testament.

Victimisation répétée

Le fait d'être ciblé-e plus d'une fois, que ce soit par la même personne ou non. Des incidents antérieurs peuvent ne pas avoir été signalés à la police pour diverses raisons.

Victimisation secondaire

Lorsque la réponse des autorités ou d'une OSC aggrave l'expérience de la victimisation du point de vue de la victime. Cela pourrait inclure la perception d'un manque de soutien ou de réactivité voire une attitude clairement hostile.

Yom Kippour

C'est le jour le plus saint de l'année dans le judaïsme. Pendant cette journée, les Juifves prient intensément et jeûnent pour se préparer à l'année à venir.

Notes

A series of horizontal dotted lines for writing notes, spanning the width of the page.

